

Didier SOUCHON :

**Je tenais à apporter mes commentaires au PROCES-VERBAL
du Conseil Municipal de FAULQUEMONT
du 28 septembre 2020**

Sur le lien ci-dessous, nous publions **les raisons de nos absences**. En plus de vous les rappeler, je tenais à apporter quelques précisions sur certains points.

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2020/11/Pourquoi-avons-nous-ete-absents-au-conseil-municipal-du-28-septembre-2020.pdf>

Sur ce lien, vous retrouverez tous ceux qui composent l'équipe municipale et leur rôle dans la commune. <https://patrickbonnet.org/2020/11/14/herisson-n-17-vos-elus/>

++++++

Délibération N° 1 – ADMINISTRATION GENERALE : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal. Rapporteur : Mme LOUIS

Suite aux élections municipales de mars dernier, la Commission « Communication - Enseignement » avait été chargée d'amender le règlement intérieur relatif au fonctionnement de notre assemblée communale.

Votre Commission s'est réunie le 11 septembre dernier et a élaboré le projet figurant en annexe.

Je vous propose d'ADOPTER ce document.

-O-

DISCUSSION

Mme LOUIS précise que pour faciliter la lecture du règlement intérieur un sommaire et des titres ont été rajoutés.

Les articles 11, 15, 23 ont été amendés à l'unanimité des personnes présentes à la commission.

Mme LOUIS évoque ensuite l'article 28 sur lequel il n'y a pas eu de consensus. Elle propose la nouvelle rédaction suivante du 1^{er} paragraphe : « les séances des commissions ne sont pas publiques et l'enregistrement audio et vidéo des débats est interdit » et du 5^{ème} paragraphe « il sera diffusé aux membres du conseil municipal via l'intranet de la commune. S'agissant de documents et de discussions internes, ces comptes-rendus et débat ne peuvent faire l'objet d'une diffusion extérieure. »

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition du rapporteur.*

Mes remarques : Il s'agit ici d'un vrai muselage de l'OPPOSITION et du droit de savoir des Faulquinois et des Chémerois.

Au moment de faire voter les élus, la proposition de madame LOUIS était : **« les séances des commissions ne sont pas publiques et l'enregistrement téléphonique des débats est interdit ».**

APRES le VOTE, le conseiller municipal Fabien ALBERT a suggéré de remplacer **« Enregistrement téléphonique »** par **« enregistrement audio ou vidéo ».**

Alors que cette proposition n'aurait jamais dû être retenue sauf à refaire voter, **le compte-rendu fait dire à l'adjointe LOUIS : « les séances des commissions ne sont pas publiques et l'enregistrement audio et vidéo des débats est interdit ».**

Disparu le mot **« téléphonique »** de madame LOUIS, pour être **remplacé** par **« audio ou vidéo »** suggéré par le conseiller municipal ALBERT.

Les élus avaient 10 jours pour faire corriger le compte-rendu. J'ai attiré l'attention sur cette rédaction erronée. **Rien n'y a fait.**

En 2008, la majorité municipale conduite par le maire actuel avait durci le règlement intérieur, l'Opposition avait saisi le Tribunal. L'Opposition avait bien fait, elle a eu gain de cause.

En 2014, nouvelle tentative de la majorité municipale, toujours conduite par le maire actuel, de modifier à leur avantage le règlement intérieur. L'Opposition s'est offusquée, rejointe par le second groupe d'Opposition. Le maire a cédé de peur de se retrouver une nouvelle fois au Tribunal.

En 2020, la majorité, toujours conduite par le même maire, fait le forcing et modifie en profondeur le règlement intérieur. **Paroles d'avocats : « On n'a jamais vu une telle censure d'une équipe municipale contre son Opposition ».**

Le règlement intérieur 2020 est revu et modifié en vitesse, les textes disent que le règlement intérieur doit être voté dans les 6 mois de l'installation du conseil ; la commission s'est réunie le 11 septembre 2020 pour une validation au conseil municipal du 28 septembre 2020, 17 jours et une réunion. **Trop fort.**

Parmi les exemples de muselage :

- ✓ La rédaction des comptes rendus des commissions sera **réduite à sa plus simple expression**, ce qui équivaut à un ordre du jour en somme. Alors que ce passage n'était pas appliqué lors de l'ancienne mandature, là l'information est complètement verrouillée ;
- ✓ **Il a été interdit de divulguer** ce qui se dit en réunions et surtout pas les débats ;
- ✓ Les comptes-rendus des conseils municipaux, documents publics, seront affichés avec une **présentation sommaire** des délibérations et des décisions du conseil municipal. En clair, même les faulquinois seront privés de l'entière information ;
- ✓ Même au cours des commissions, les élus ne sont pas entendus. Les comptes-rendus réduits à leur plus simple expression, subissent en plus la **censure des présidents des commissions.**

Il ne reste à l'Opposition pour s'exprimer que les mails et les réseaux sociaux pour vous informer.

Le plus grave, dans le seul but de museler l'Opposition,
cette nouvelle municipalité empêche l'accès à l'information,
la vraie, aux lecteurs, aux électeurs.
Vous êtes donc concernés.

++++++

Délibération N° 2 – ADMINISTRATION GENERALE : Expression des groupes d'élus dans le bulletin d'information générale de la commune et sur le site internet. Rapporteur : Mme LOUIS (Encore elle)

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des groupes d'élus.

Je vous propose donc :

- 1) d'**ACCOMPAGNER** la parution de chaque exemplaire du bulletin municipal par la diffusion d'un document de deux pages de format A5 qui sera agrafé au bulletin municipal ;
- 2) de **RESERVER** à chaque groupe d'élus qui en manifesterait la demande un espace de taille identique pour s'exprimer sur les réalisations et la gestion du conseil municipal ;
- 3) de **FIXER** pour chaque parution une date limite de transmission des textes qui sera portée à la connaissance des différents groupes d'élus au moins 15 jours à l'avance par le service Communication de la ville. Faute de transmission de textes dans les délais, la mention « Aucun document transmis » figurera sur l'espace réservé ;
- 4) de **RETROUVER** cet espace d'expression sur le site internet de la ville à chaque publication du bulletin municipal.

-0-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

Mes remarques : Avec cette délibération, l'Opposition ne dispose que d'un document papier de format A5 inséré dans Initiatives pour s'exprimer, alors que l'équipe municipale majoritaire bénéficie :

- D'un site Internet payé par les Faulquinois,
- De la totalité de la publication communale Initiatives, payées également par vous (6000€ environ chaque parution. En général 3 par an).

++++++

Délibération N° 3 – ADMINISTRATION GENERALE : Délégation de service public pour la gestion du funérarium – Avenant de prolongation. Rapporteur : Mme LOUIS (Toujours elle).

Un contrat de délégation de service public pour la gestion du funérarium a été conclu avec les Pompes Funèbres Metzinger de FAULQUEMONT pour une durée de 5 ans du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2020.

Une procédure de vente de cet équipement est en cours avec Monsieur Xavier METZINGER, gérant de la SARL METZINGER. D'autre part, au vue de la procédure longue de renouvellement de délégation de service public, la procédure aurait dû débuter en avril 2020. Cependant, en raison de la crise sanitaire (COVID-19), celle-ci n'a pu être lancée.

Toutefois, le conseil municipal peut décider de prolonger la délégation de service public pour un an en application des articles 4 et 1 de l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et de contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19.

En effet, selon ces dispositions : les contrats arrivés à terme pendant la période mentionnée à l'article 1 « (soit jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire augmentée d'une durée de deux mois) peuvent être prolongés par avenant au-delà de la durée prévue par le contrat lorsque l'organisation d'une procédure de mise en concurrence ne peut être mise en œuvre ».

Il est donc proposé au conseil municipal :

- 1) d'**APPROUVER** la prolongation du contrat de délégation de service public avec la gestion du funérarium entre la commune de FAULQUEMONT et les Pompes Funèbres METZINGER.
- 2) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint-Délégué à signer l'avenant de prolongation portant la fin d'exécution de la délégation de service public au 31 août 2021.

-O-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

M. le Maire précise que suite à une intervention extérieure le dossier de vente du funérarium a été retardé.

Mes remarques : Avec cette précision, le maire **se garde bien de ... préciser** quelle a été cette intervention extérieure qui a retardé le dossier de vente.

Serait celle-ci que nous avons publié sur ce lien ?

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2020/07/Fun%C3%A9rarium-blog-1.pdf>

La vente de ce bâtiment a été soumise aux votes des élus lors du conseil municipal du 29 juin 2019. L'estimation de France Domaine est alors de **104 000€**.

Avec mon colistier, j'ai rencontré **l'acheteur faulquinois qui ignorait** l'avis de France Domaine à 104 000€. L'acheteur faulquinois en avait proposé **200 000€**.

Le maire s'est bien gardé d'informer l'acheteur faulquinois du prix des Domaines. **Pas plus que** les membres de la commission d'urbanisme réunie le 17 juin 2020, vous retrouverez les membres de cette commission sur ce lien :

<https://patrickbonnet.org/2020/11/14/herisson-n-17-vos-elus/>

Il aura fallu mon intervention et celle de mon colistier, pour que l'acheteur faulquinois apprenne qu'il allait payer **plus cher de 96 000€ le funérarium.**

++++++

Le rapporteur de ces trois points est l'adjointe LOUIS, qui de ses plus de trente années d'élue, a développé l'art de museler l'Opposition.

Les mots « transparence, démocratie » ne doivent pas faire partie de son vocabulaire.

++++++

Délibération N° 6 – FINANCES : Renouvellement de la ligne de trésorerie. Rapporteur : Mme KEMPENICH

Par délibération en date du 30 septembre 2019, le conseil municipal avait décidé de l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de LORRAINE-CHAMPAGNE-ARDENNES et ce pour une durée d'un an.

Je vous propose :

- 1) de **SOLLICITER** une nouvelle ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 € ;
- 2) de **m'AUTORISER** à consulter l'ensemble des établissements bancaires de FAULQUEMONT ainsi que certains établissements spécialisés dans les prêts aux collectivités.

-O-

DISCUSSION

M. le Maire demande à Mme KEMPENICH de bien préciser le rôle de la ligne de trésorerie.

Mme KEMPENICH explique que la ligne de trésorerie permet de faire le lien entre des dépenses et des recettes. Une collectivité n'a pas le droit d'être à découvert. La ligne de trésorerie permet donc simplement de faire le pont entre les dépenses et les recettes qui doivent rentrer. Une fois les recettes rentrées la ligne de trésorerie est remboursée. La ligne de trésorerie a une durée de un an et pour la renouveler il faut que la précédente soit remboursée dans sa totalité.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

Mes remarques : Pour ce point et le suivant, je me contenterais de joindre les emprunts et les emprunts garantis par ces élus à des tiers. Il s'agit de notre argent, ai-je besoin de le rappeler ?

VILLE DE FAULQUEMONT
Budget Annexe "Lotissement les Vignes"

ETAT DE LA DETTE A LONG OU MOYEN TERME

Compte

Administratif

2019

Année d'encas- sement	Objet de la dette	T Y P E	Durée en Années	Taux en (%)	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier	Annuité à payer	dont	
									Capital	Intérêts
2006	<u>DEXIA CREDIT LOCAL</u> Prêt	F	20	4,38%	Trimestrielle	800 000	394 139,18	60 251,00	43 698,94	16 552,06

COMMUNE DE FAULQUEMONT

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

Compte
Administratif
2019

Année d'encas- sement	Emprunt numéro	Objet de la dette	T Y P E	Durée en Années	Taux en (%)	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier	Annuité à payer	dont	
										Capital	Intérêts
		<u>CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS</u>									
1999	126*	Financement divers investissements	2019	V	20	2,05	Annuelle	304 898,03	18 646,33	19 028,58	18 646,33
2011	155	Financement divers investissements	2027	F	15	4,51	Annuelle	250 000,00	169 246,28	23 294,46	15 661,45
		TOTAL					554 898,03	187 892,61	42 323,04	34 307,78	8 015,26
		<u>DEXIA CREDIT LOCAL</u>									
2005	143	Financement divers investissements	2020	V	15	0,00	Trimestrielle	300 000,00	31 372,86	24 988,95	24 988,95
2005	144	Financement divers investissements	2021	F	15	3,57	Trimestrielle	300 000,00	55 795,65	25 917,68	24 247,99
2006	145	Financement divers investissements	2021	F	15	3,53	Trimestrielle	150 000,00	30 793,28	12 923,12	11 993,72
2007	146	Financement divers investissements	2022	V	15	3,49	Trimestrielle	296 846,01	64 316,79	22 670,81	19 789,72
2007	148	Financement divers investissements	2022	F	15	4,52	Mensuelle	150 000,00	51 324,56	13 788,24	11 708,97
2007	149	Financement divers investissements	2022	F	15	4,52	Mensuelle	200 000,00	68 432,04	18 384,36	15 612,03
2009	152	Financement divers investissements	2024	F	15	4,43	Trimestrielle	100 000,00	44 498,46	9 186,33	7 309,78
		TOTAL					1 496 846,01	346 533,64	127 859,49	115 651,16	12 208,33

COMMUNE DE FAULQUEMONT
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

Compte
Administratif
2019

Année d'encasement	Emprunt numéro	Objet de la dette	T Y P E	Durée en Années	Taux en (%)	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier	Annuité à payer	dont	
										Capital	Intérêts
		CAISSE D'EPARGNE DE LORRAINE NORD									
2008	150	Construction nouvelle gendarmerie	2023	F	15	4,63	Annuelle	100 000,00	24 153,05	8 807,79	7 689,50
2008	151	Financement divers investissements	2023	F	15	4,39	Trimestrielle	350 000,00	129 927,79	31 976,28	26 708,13
2013	158	Financement divers investissements	2028	F	15	3,67	Annuelle	400 000,00	289 850,04	35 151,24	24 513,74
2014	159	Financement divers investissements	2029	V	15	1,95	Trimestrielle	150 000,00	110 816,52	11 473,37	9 355,46
2014	161	Financement divers investissements	2029	V	15	1,90	Trimestrielle	130 000,00	97 771,29	9 896,81	8 071,53
2015	162	Financement divers investissements	2035	F	20	2,01	Mensuelle	500 000,00	426 340,85	30 381,48	22 014,09
2016	163	Financement divers investissements	2036	F	20	1,12	Mensuelle	520 000,00	471 103,16	29 032,68	23 878,64
2017	164	Financement divers investissements	2037	F	20	1,78	Mensuelle	680 000,00	639 384,13	40 435,32	29 292,50
2018	165	Financement divers investissements	2038	F	20	1,96	Mensuelle	300 000,00	294 873,43	18 143,64	12 475,80
2019	167	Financement divers investissements	2039	F	20	1,13	Mensuelle	150 000,00	0,00	2 907,32	2 232,47
		TOTAL					3 280 000,00	2 484 020,26	218 205,93	166 231,86	51 974,07
		C. F.C.M. (Crédit Mutuel)									
2013	157	Financement divers investissements	2028	V	15	2,20	Trimestrielle	100 000,00	65 868,20	7 849,87	6 433,90
2014	160	Financement divers investissements	2029	V	15	2,05	Trimestrielle	200 000,00	147 320,05	15 459,23	12 494,80
		TOTAL					300 000,00	213 188,25	23 309,10	18 928,70	4 380,40
		CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE									
2009	153	Financement divers investissements	2025	V	15	1,95	Trimestrielle	340 000,00	151 846,89	26 878,76	24 093,22
2010	154	Financement divers investissements	2025	F	15	3,23	Mensuelle	440 000,00	227 900,78	37 211,76	30 298,48
2012	156	Financement divers investissements	2027	V	15	1,80	Trimestrielle	300 000,00	175 000,00	23 030,73	20 000,00
		TOTAL					1 080 000,00	554 747,67	87 121,25	74 389,70	12 731,55
		BANQUE POPULAIRE									
2007	147	Financement divers investissements	2022	F	15	4,10	Trimestrielle	300 000,00	87 212,07	26 875,60	23 660,62
		LA BANQUE POSTALE									
2019	166	Financement divers investissements	2039	F	20	1,08	Mensuelle	200 000,00	0,00	2 870,82	2 242,84
		TOTAL GENERAL					7 211 744,04	3 873 594,50	528 585,23	435 412,56	93 162,57

* : Emprunts échus en 2019 = 19 028,58

COMMUNE DE FAULQUEMONT			CA
			2019
			IV
IV - ANNEXES			
ENGAGEMENTS HORS BILAN			
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COLLECTIVITE			B1.1

Désignation du Bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme Prêteur	% garanti	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle	Périodicité	taux	niveau de taux	catégorie d'emprunt	Annuité à payer	dont	
	Année	Profil												Intérêts	Capital
LOGEST	1999	Progressif	construction log rue des Jardins	Caisse des dépôts et consignations	50%	1 081 239,49	674 198,12	32	Trimestrielle	F	1,90	A1	29 146,20	13 244,66	15 901,54
LOGEST	1999	Progressif	Amélior. Log. 27 rue de Metz	Caisse des dépôts et consignations	50%	17 760,31	11 010,71	28	Annuelle	F	1,95	A1	483,97	130,14	363,83
LOGEST	1999	Progressif	Amélior. Log. 27 rue de Metz	Caisse des dépôts et consignations	50%	111 287,78	58 499,58	16	Trimestrielle	F	3,20	A1	5 045,52	1 912,12	3 133,40
LOGEST	2005	Progressif	construction 15 pavillons	Caisse des dépôts et consignations		1 377 628,81	1 038 247,57	33	Annuelle	F	1,70	A1	37 839,49	13 544,00	24 295,49
LOGEST	2006	Progressif	Amélior. 12 Logements rue de l'hôtel de Ville	Caisse des dépôts et consignations		903 835,10	702 527,03	34	Annuelle	F	1,63	A1	23 794,95	7 870,54	15 924,41
LOGEST	2009	Progressif	construction 10 logements seniors rue de Pontpiere	Caisse des dépôts et consignations		625 905,33	522 592,29	32	Annuelle	F	1,35	A1	20 742,55	7 237,32	13 505,23
LOGEST	2009	Progressif	construction 10 logements seniors rue de Pontpiere	Caisse des dépôts et consignations		234 711,56	206 778,66	42	Annuelle	F	1,35	A1	6 600,36	2 842,25	3 758,11
LOGEST	2014	Progressif	construction 17 logements rue Erickmann Chatrian	Caisse des dépôts et consignations	50%	437 663,50	396 074,13	36	Annuelle	F	1,35	A1	14 274,49	5 465,92	8 808,57
LOGEST	2014	Progressif	construction 17 logements rue Erickmann Chatrian	Caisse des dépôts et consignations	50%	156 413,50	145 480,78	46	Annuelle	F	1,35	A1	4 334,25	1 995,30	2 338,95
LOGEST	2014	Progressif	construction 17 logements rue Erickmann Chatrian	Caisse des dépôts et consignations	50%	227 936,00	202 782,05	36	Annuelle	F	0,55	A1	6 385,18	1 144,13	5 241,05
LOGEST	2014	Progressif	construction 17 logements rue Erickmann Chatrian	Caisse des dépôts et consignations	50%	43 564,00	39 855,12	46	Annuelle	F	0,55	A1	1 002,21	223,48	778,73
NEOLIA	2014	Progressif	construction 22 logements rue de la Piscine	Caisse des dépôts et consignations	50%	608 378,50	550 014,94	36	Annuelle	F	1,35	A1	19 822,50	7 590,33	12 232,17
NEOLIA	2014	Progressif	construction 22 logements rue de la Piscine	Caisse des dépôts et consignations	50%	188 815,00	175 457,51	46	Annuelle	F	1,35	A1	5 227,16	2 406,35	2 820,81
NEOLIA	2014	Progressif	construction 22 logements rue de la Piscine	Caisse des dépôts et consignations	50%	256 686,50	73 663,76	46	Annuelle	F	0,55	A1	1 852,37	413,06	1 439,31
NEOLIA	2014	Progressif	construction 22 logements rue de la Piscine	Caisse des dépôts et consignations	50%	80 608,00	228 100,82	36	Annuelle	F	0,55	A1	7 182,41	1 286,88	5 895,43
				TOTAL GENERAL		6 332 433,38	5 026 263,07						183 743,61	67 306,58	116 437,03

+++++

Délibération N° 7 – FINANCES : Réalisation d'un emprunt. *Rapporteur : Mme KEMPENICH*

Par délibération en date du 29 juin 2020, il a été décidé de réaliser un emprunt de 150 000 € afin de financer l'ensemble des programmes d'investissements prévus au budget primitif 2020.

Suite à la non réalisation de plusieurs cessions immobilières cette année, il conviendrait de prendre un emprunt complémentaire d'un montant maximum de 270 000 €.

Je vous propose donc :

- 1) de **DECIDER** de la réalisation, aux meilleures conditions et après consultation des différents organismes prêteurs, d'un ou plusieurs prêts d'un montant maximum de 270 000 € ;
- 2) de **DONNER** tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer les documents afférents à ce contrat de prêt.

-O-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

Mes remarques : Pour ce point et le suivant, je me contenterais de joindre les emprunts et les emprunts garantis par ces élus à des tiers. Il s'agit de notre argent, ai-je besoin de le rappeler ?

VILLE DE FAULQUEMONT
Budget Annexe "Lotissement les Vignes"

ETAT DE LA DETTE A LONG OU MOYEN TERME

Compte
Administratif
2019

Année d'encas- sement	Objet de la dette	T Y P E	Durée en Années	Taux en (%)	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier	Annuité à payer	dont	
									Capital	Intérêts
2006	DEXIA CREDIT LOCAL Prêt	F	20	4,38%	Trimestrielle	800 000	394 139,18	60 251,00	43 698,94	16 552,06

COMMUNE DE FAULQUEMONT
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

Compte
Administratif
2019

Année d'encas- sement	Emprunt numéro	Objet de la dette	T Y P E	Durée en Années	Taux en (%)	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier	Annuité à payer	dont		
										Capital	Intérêts	
		<u>CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS</u>										
1999	126*	Financement divers investissements	2019	V	20	2,05	Annuelle	304 898,03	18 646,33	19 028,58	18 646,33	382,25
2011	155	Financement divers investissements	2027	F	15	4,51	Annuelle	250 000,00	169 246,28	23 294,46	15 661,45	7 633,01
		TOTAL					554 898,03	187 892,61	42 323,04	34 307,78	8 015,26	
		<u>DEXIA CREDIT LOCAL</u>										
2005	143	Financement divers investissements	2020	V	15	0,00	Trimestrielle	300 000,00	31 372,86	24 988,95	24 988,95	0,00
2005	144	Financement divers investissements	2021	F	15	3,57	Trimestrielle	300 000,00	55 795,65	25 917,68	24 247,99	1 669,69
2006	145	Financement divers investissements	2021	F	15	3,53	Trimestrielle	150 000,00	30 793,28	12 923,12	11 993,72	929,40
2007	146	Financement divers investissements	2022	V	15	3,49	Trimestrielle	296 846,01	64 316,79	22 670,81	19 789,72	2 881,09
2007	148	Financement divers investissements	2022	F	15	4,52	Mensuelle	150 000,00	51 324,56	13 788,24	11 708,97	2 079,27
2007	149	Financement divers investissements	2022	F	15	4,52	Mensuelle	200 000,00	68 432,04	18 384,36	15 612,03	2 772,33
2009	152	Financement divers investissements	2024	F	15	4,43	Trimestrielle	100 000,00	44 498,46	9 186,33	7 309,78	1 876,55
		TOTAL					1 496 846,01	346 533,64	127 859,49	115 651,16	12 208,33	

COMMUNE DE FAULQUEMONT
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

Compte
Administratif
2019

Année d'encais- sement	Emprunt numéro	Objet de la dette	Y P E	Durée en Années	Taux en (%)	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier	Annuité à payer	dont		
										Capital	Intérêts	
		<u>CAISSE D'EPARONE DE LORRAINE NORD</u>										
2008	150	Construction nouvelle gendarmerie	2023	F	15	4,63	Annuelle	100 000,00	24 153,05	8 807,79	7 689,50	1 118,29
2008	151	Financement divers investissements	2023	F	15	4,39	Trimestrielle	350 000,00	129 927,79	31 976,28	26 708,13	5 268,15
2013	158	Financement divers investissements	2028	F	15	3,67	Annuelle	400 000,00	289 850,04	35 151,24	24 513,74	10 637,50
2014	159	Financement divers investissements	2029	V	15	1,95	Trimestrielle	150 000,00	110 616,52	11 473,37	9 355,46	2 117,91
2014	161	Financement divers investissements	2029	V	15	1,90	Trimestrielle	130 000,00	97 771,29	9 896,81	8 071,53	1 825,28
2015	162	Financement divers investissements	2035	F	20	2,01	Mensuelle	500 000,00	426 340,85	30 381,48	22 014,09	8 367,39
2016	163	Financement divers investissements	2036	F	20	1,12	Mensuelle	520 000,00	471 103,16	29 032,68	23 878,64	5 154,04
2017	164	Financement divers investissements	2037	F	20	1,78	Mensuelle	680 000,00	639 384,13	40 435,32	29 292,50	11 142,82
2018	165	Financement divers investissements	2038	F	20	1,96	Mensuelle	300 000,00	294 873,43	18 143,84	12 475,80	5 667,84
2019	167	Financement divers investissements	2039	F	20	1,13	Mensuelle	150 000,00	0,00	2 907,32	2 232,47	674,85
		TOTAL					3 280 000,00	2 484 020,26	218 205,93	166 231,86	51 974,07	
		<u>C. F.C.M. (Crédit Mutuel)</u>										
2013	157	Financement divers investissements	2028	V	15	2,20	Trimestrielle	100 000,00	65 868,20	7 849,87	6 433,90	1 415,97
2014	160	Financement divers investissements	2029	V	15	2,05	Trimestrielle	200 000,00	147 320,05	15 459,23	12 494,80	2 964,43
		TOTAL					300 000,00	213 188,25	23 309,10	18 928,70	4 380,40	
		<u>CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE</u>										
2009	153	Financement divers investissements	2025	V	15	1,95	Trimestrielle	340 000,00	151 846,89	26 878,76	24 093,22	2 785,54
2010	154	Financement divers investissements	2025	F	15	3,23	Mensuelle	440 000,00	227 900,78	37 211,76	30 296,48	6 915,28
2012	156	Financement divers investissements	2027	V	15	1,80	Trimestrielle	300 000,00	175 000,00	23 030,73	20 000,00	3 030,73
		TOTAL					1 080 000,00	554 747,67	87 121,25	74 389,70	12 731,55	
		<u>BANQUE POPULAIRE</u>										
2007	147	Financement divers investissements	2022	F	15	4,10	Trimestrielle	300 000,00	87 212,07	26 875,60	23 660,62	3 214,98
		<u>LA BANQUE POSTALE</u>										
2019	166	Financement divers investissements	2039	F	20	1,08	Mensuelle	200 000,00	0,00	2 870,82	2 242,84	627,98
		TOTAL GENERAL					7 211 744,04	3 873 594,60	528 565,23	435 412,66	93 152,57	

* : Emprunts échus en 2019 = 19 028,58

COMMUNE DE FAULQUEMONT				CA
				2019
				IV
IV - ANNEXES				
ENGAGEMENTS HORS BILAN				
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COLLECTIVITE				B1.1

Désignation du Bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur	% garanti	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle	Périodicité	taux	niveau de taux	catégorie d'emprunt	Annuité à payer		dont	
	Année	Profil											Intérêts	Capital		
LOGEST	1993	Progressif	construction log rue des Jardins	Caisse des dépôts et consignations	50%	1 061 239,49	674 198,12	32	Trimestrielle	F	1,90	A1	29 146,20	13 244,66	15 901,54	
LOGEST	1999	Progressif	Amélior. Log. 27 rue de Metz	Caisse des dépôts et consignations	50%	17 760,31	11 010,71	28	Annuelle	F	1,95	A1	483,97	130,14	363,83	
LOGEST	1999	Progressif	Amélior. Log. 27 rue de Metz	Caisse des dépôts et consignations	50%	111 287,78	58 499,58	16	Trimestrielle	F	3,20	A1	5 045,52	1 912,12	3 133,40	
LOGEST	2005	Progressif	construction 15 pavillons	Caisse des dépôts et consignations		1 377 628,81	1 039 247,57	33	Annuelle	F	1,70	A1	37 839,49	13 544,00	24 295,49	
LOGEST	2006	Progressif	Amélior. 12 Logements rue de l'hôtel de Ville	Caisse des dépôts et consignations		903 835,10	702 527,03	34	Annuelle	F	1,63	A1	23 794,95	7 870,54	15 924,41	
LOGEST	2009	Progressif	construction 10 logements seniors rue de Pompe	Caisse des dépôts et consignations		625 905,33	522 592,29	32	Annuelle	F	1,35	A1	20 742,55	7 237,32	13 505,23	
LOGEST	2009	Progressif	construction 10 logements seniors rue de Pompe	Caisse des dépôts et consignations		234 711,56	206 778,66	42	Annuelle	F	1,35	A1	6 600,36	2 842,25	3 758,11	
LOGEST	2014	Progressif	construction 17 logements rue Eckmann Chatian	Caisse des dépôts et consignations	50%	437 663,50	396 074,13	36	Annuelle	F	1,35	A1	14 274,49	5 465,92	8 808,57	
LOGEST	2014	Progressif	construction 17 logements rue Eckmann Chatian	Caisse des dépôts et consignations	50%	156 413,50	145 480,78	46	Annuelle	F	1,35	A1	4 334,25	1 995,30	2 338,95	
LOGEST	2014	Progressif	construction 17 logements rue Eckmann Chatian	Caisse des dépôts et consignations	50%	227 899,00	202 782,05	36	Annuelle	F	0,55	A1	6 385,18	1 144,13	5 241,05	
LOGEST	2014	Progressif	construction 17 logements rue Eckmann Chatian	Caisse des dépôts et consignations	50%	43 864,00	39 885,12	46	Annuelle	F	0,55	A1	1 002,21	223,48	778,73	
NEOLIA	2014	Progressif	construction 22 logements rue de la Piscine	Caisse des dépôts et consignations	50%	808 378,50	550 014,94	36	Annuelle	F	1,35	A1	19 822,50	7 590,33	12 232,17	
NEOLIA	2014	Progressif	construction 22 logements rue de la Piscine	Caisse des dépôts et consignations	50%	188 815,00	175 457,51	46	Annuelle	F	1,35	A1	5 227,16	2 406,35	2 820,81	
NEOLIA	2014	Progressif	construction 22 logements rue de la Piscine	Caisse des dépôts et consignations	50%	256 886,50	73 663,76	46	Annuelle	F	0,55	A1	1 852,37	413,06	1 439,31	
NEOLIA	2014	Progressif	construction 22 logements rue de la Piscine	Caisse des dépôts et consignations	50%	80 606,00	228 100,82	36	Annuelle	F	0,55	A1	7 182,41	1 286,98	5 895,43	
				TOTAL GENERAL		6 332 433,38	5 026 263,07						183 743,61	67 306,56	116 437,03	

++++++

Délibération N° 14 – SUBVENTIONS : Attribution des subventions aux associations pratiquant un sport de compétition. Rapporteur : Mme SPANNAGEL

Par délibération en date du 24 février 2020 un acompte a déjà été versé aux associations pratiquant un sport de compétition.

Sur le document joint figurent également les propositions émises à l'unanimité des membres présents de votre commission « Sports et Vie associative » qui s'est réunie le 14 septembre 2020.

Il vous est proposé de SUIVRE l'avis de votre commission Sports et Vie Associative et de verser à chacun des sports de compétition le solde de subvention suivant :

-0-

DISCUSSION

Mme ROLLIN demande comment sont faites les attributions.

Mme SPANNAGEL explique que cela dépend du nombre de licenciés et de l'évolution chaque année du nombre de licenciés : + ou – 10 € en cas d'augmentation ou de baisse du nombre.

M. le Maire précise qu'il a demandé à la commission de réfléchir à d'autres critères d'attribution à partir de l'an prochain.

DECISION

- Espoir Sportif Faulquemont-Créhange : 3 470 € : *unanimité*
- ESCF Tennis de Table : 1 695 € : *unanimité*
- Judo Club Faulquemont-Créhange : 895 € : *unanimité*
- Boxe Française Savate Créhange-Faulquemont : 485 € : *unanimité*
- La Quille Sportive : 490 € : *unanimité*
- Association de Badminton Créhange-Faulquemont : 165 € : *unanimité*
- Pétanque « La Fanny » : 290 € : *unanimité*
- ESCF Athlétisme : 1 575 € : *unanimité*
- L'Arc Faulquinois : 235 € : *unanimité*
- La Bourrasque : 230 € : *unanimité*
- Twirling Club de Faulquemont-Créhange : 220 € : *unanimité*

Mes remarques : Pour ce point et le suivant, je vous rappelle que c'est l'argent du contribuable faulquinois qui est généreusement distribué. L'association hippique demandait une subvention de 1000€ (délibération suivante), la majorité a accordé **généreusement** 880€, cette association a souffert de la sécheresse, 120€ ne correspond même pas à l'achat d'une balle ronde de foin.

Généreuse, a été par contre la majorité en maintenant les subventions des années précédentes aux autres associations (*soit un total de 9 750€, un acompte du même montant a déjà été accordé*), malgré l'absence de manifestations suite au Covid.

La commission a attribué des subventions que mon colistier, membre de cette commission, a jugé **indécentes**, car plusieurs associations :

- Détiennent d'importants fonds (**entre 10 000 et 40 000€**) ;
- **Bénéficient gratuitement** de locaux spécifiques,
- **Ne payent aucune charges** (eau, chauffage, électricité...),
- **l'entretien** de leurs locaux est réalisé **par une entreprise payée** par le contribuable faulquinois.

Pensez-vous que mon colistier ait été entendu alors qu'il est le seul de cette commission à avoir étudié les dossiers des associations et analysé leurs comptes. Il a quitté la réunion au bout d'une demi-heure, écœuré.

++++++

Délibération N° 15 – SUBVENTIONS : Attribution des subventions aux associations (hors domaine social, culturel et sports de compétition). Rapporteur : Mme SPANNAGEL

Vous trouverez, en annexe les demandes de subvention enregistrées dans les domaines sports de loisirs et éducation.

Sur le document joint figurent également les propositions de votre commission « Sports et Vie associative » qui s'est réunie le lundi 14 septembre 2020.

Je vous rappelle que le crédit prévu à l'article 6574 est de 48 000 €.

Il vous est proposé de SUIVRE l'avis de votre commission Sport et Vie Associative et de verser à chaque association la subvention suivante :

-O-

Il est ensuite procédé au vote des subventions association par association :

DECISION :

- Société Hippique Rurale : 880 € : *unanimité*
- Société colombophile : 550 € : *unanimité*
- Les Fidèles de la Gaule : 320 € : *unanimité*
- La Truite : 680 € : *unanimité*
- La Source (CHEMERY) : 510 € : *unanimité*
- Gym Détente : 100 € : *unanimité*
- Mudo Kwan Hapkido : 180 € : *unanimité*
- Country Spirit : 380 € : *unanimité*
- UCCF : 530 € : *unanimité*
- Jujitsu Club de Faulquemont : 200 € : *unanimité*
- Association Gymnique Créhange-Faulquemont (AGCF) : 1 700 € : *unanimité*
- Basket Créhange-Faulquemont : 1 000 € : *unanimité*
- Sports Loisirs Faulquemont : 190 € : *unanimité*
- Association Arboricole et Horticole de Faulquemont et environs : 250 € : *unanimité*
- Association Bien Vivre au Longchamp : 160 € : *unanimité*
- Sidi Brahim : 190 € : *unanimité*
- Souvenir Français : 250 € : *unanimité*
- ACMF du DUF : 150 € : *unanimité*
- Chémery cadre de vie : 140 € : *unanimité*
- Groupe Spéléo le Graoully : 100 € : *unanimité*
- Club Aquariophilie : 100 € : *unanimité*
- Club de Billard « Le Com » : 110 € : *unanimité*

Mes remarques : Pour ce point et le suivant, je vous rappelle que c'est l'argent du contribuable faulquinois qui est généreusement distribué. L'association hippique demandait une subvention de 1000€ (délibération suivante), la majorité a accordé **généreusement** 880€, cette association a souffert de la sécheresse, 120€ ne correspond même pas à l'achat d'une balle ronde de foin.

Généreuse, a été par contre la majorité en maintenant les subventions des années précédentes aux autres associations (*soit un total de 8 670€, un acompte du même montant a déjà été accordé*), malgré l'absence de manifestations suite au Covid.

La commission a attribué des subventions que mon colistier, membre de cette commission, a jugé **indécentes, car** plusieurs associations :

- Détiennent d'importants fonds (**entre 10 000 et 40 000€**) ;
- **Bénéficient gratuitement** de locaux spécifiques,
- **Ne payent aucune charges** (eau, chauffage, électricité...),
- **l'entretien** de leurs locaux est réalisé **par une entreprise payée** par le contribuable faulquinois.

Pensez-vous que mon colistier ait été entendu alors qu'il est le seul de cette commission à avoir étudié les dossiers des associations et analysé leurs comptes. Il a quitté la réunion au bout d'une demi-heure, écœuré.

C'est donc un total de 18 420€ qui a donc été versé aux associations au cours de ce conseil municipal (9 750€ + 8 670€).

++++++

POINTS DIVERS

La maîtrise d'œuvre du FESAT devrait être attribuée début octobre. Pour mémoire, le projet est évalué à 2.5 M€ et financé pour l'instant à hauteur de 500 000 € par l'ETAT (DSIL contrat de ruralité) et 350 000 € par le Département, soit 35 %.

Mes remarques : Vous remarquerez que la commune ne contribue pas à cette réalisation. Pourtant, ce projet figurait sur les documents de campagne de l'équipe majoritaire. Ce projet est du domaine du District Urbain de Faulquemont. La campagne municipale de cette équipe pour prendre le pouvoir a bien été faite sur le mensonge. Et ça leur a réussi. Comme quoi, transparence, probité, démocratie, mots clés de notre campagne à nous, ne sont pas porteurs. **Tant pis, je préfère mes valeurs aux leurs.**

<http://patrickbonnet.org/2020/02/19/et-un-mensonge-de-plus-un/>

XXXXXXXXXX

Modification simplifiée PLU : **M. BLANCHARD** annonce que la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune n'étant pas encore prête d'arriver à son terme, le DUF-CC a été saisi par la commune pour lancer la procédure de modification simplifiée n°2. Ce point était inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 09 septembre dernier.

Mes remarques : J'en connais qui doivent être déçus.

XXXXXXXXXX

Réponse de la Préfecture à un courrier de M. SOUCHON : Mme LOUIS demande l'inscription intégrale de son intervention au compte-rendu : « *Par courrier du 27 juillet 2020 M. Didier SOUCHON avait demandé à M. le Préfet de la Moselle d'annuler la délibération n°9 du conseil municipal du 8 juin 2020 relative aux indemnités de fonctions des élus au prétexte qu'aucune délibération n'avait porté sur la création et l'élection de conseillers délégués qui bénéficient d'une indemnité de fonction* ».

Je vous donne lecture de la réponse de M. le Préfet en date du 15 septembre 2020 : « *Votre courrier appelle de ma part les observations suivantes : Si le conseil municipal est compétent pour déterminer librement le nombre d'adjoints au maire (dans la limite de 30% de l'effectif légal du conseil municipal), il ne l'est pas pour créer un poste de conseiller municipal délégué et il n'est pas habilité à définir les missions confiées à un élu qu'il soit adjoint ou conseiller municipal. Le statut de conseiller délégué ne s'acquiert que par un arrêté du maire, ce dernier disposant d'un pouvoir qui lui est propre, pour donner des délégations à un adjoint ou un conseiller municipal. Il est donc tout à fait légal que depuis l'installation du conseil municipal, aucune délibération n'ait porté sur la création et l'élection de conseillers délégués. Par ailleurs, la délibération fixant le taux des indemnités de fonction n'appelle pas d'observation de ma part au titre du contrôle de légalité. Les élus concernés bénéficient d'un arrêté de délégation pris par le maire en date du 28 mai 2020 et peuvent donc prétendre au versement d'indemnités de fonction.* »

Par ailleurs tous les membres du conseil municipal ont été destinataires d'un courriel du 27 septembre 2020 de M. SOUCHON dans lequel ce dernier transmet une copie annotée par ses soins de la réponse de la Préfecture dont je viens de vous donner lecture.

Je souhaite revenir sur certaines annotations de M. SOUCHON : évoquant les conseillers municipaux délégués ce dernier écrit : « *sans jamais que nous les ayons élus. Aucun élu de la liste du maire ne s'en est ému* ». **La réponse de la Préfecture à ce propos est parfaitement claire : le conseil municipal n'est pas compétent pour créer un poste de conseiller municipal délégué. Le statut de conseiller municipal délégué ne s'acquiert que par un arrêté du maire.**

Autre sous-entendu évoqué par M. SOUCHON : le soi-disant manque d'information du maire sur la nécessité d'un arrêté municipal : « le maire le savait-il lui-même ? », et la possibilité pour ce dernier de le rédiger maintenant : « Il est encore temps pour lui de rédiger cet arrêté avec ... effet rétroactif ».

Si M. SOUCHON avait pris le temps de se renseigner auprès des services municipaux il lui aurait été indiqué que l'arrêté municipal portant délégation de fonction aux adjoints et conseillers municipaux délégués a été pris le 28 mai 2020, il y a exactement 4 mois aujourd'hui, et télétransmis au contrôle de légalité de la Préfecture le 02 juin 2020.

Enfin, et pour terminer M. SOUCHON écrit que « *concernant le taux des indemnités de fonction, le secrétaire général de la préfecture a répondu alors que nous ne l'interrogeons pas à ce sujet* ». En effet la requête de M. SOUCHON ne portait pas sur le taux des indemnités de fonction mais demandait l'annulation de la délibération 9 du conseil municipal du 8 juin 2020. »

Mes remarques : madame l'adjointe Louis veut se donner le beau rôle. Qui savait au sein de ce conseil, même parmi les élus «de métier » que « *le conseil municipal n'était pas compétent pour créer un poste de conseiller municipal délégué que seul un arrêté du maire peut nommer* » ?

Personne.

Madame l'adjointe LOUIS, du haut de ses plus de trente années d'élue semble n'avoir rien appris de la communication. Si dans la délibération évoquant la rémunération des conseillers délégués, il avait été précisé que « suite à un arrêté du maire, sont nommés les conseillers délégués UNTEL », imagine-t-on que j'aurai écrit à la préfecture ?

Préciser... cette précision aurait été de la TRANSPARENCE, mot que cette adjointe semble ignorer.

Combien d'élus, parmi les anciens et surtout les nouveaux savaient « que le conseil municipal n'était pas compétent pour créer un poste de conseiller municipal délégué ; que le statut de conseiller municipal délégué ne s'acquerrait que par un arrêté du maire » ? **Personne.**

Et pourtant, **Personne** ne s'est posé la question. Et pourtant, **Personne** n'a posé la question.

XXXXXXXXXXXX

M. le Maire précise que M. BONNET est excusé ce soir avec un prétexte qui serait **lié au COVID.**

M. LABRE s'étonne, si **le diagnostic COVID est avéré, que M. BONNET se promène à l'extérieur à l'heure du conseil municipal.**

Mes remarques :

Propos consternants d'un maire censé assurer la bonne tenue des séances du conseil municipal.

Propos consternants d'un élu, président du conseil de la CPAM et à ce titre censé connaître la loi sur le respect du secret médical.